

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-146 du 17 Juin 1977

portant inscription au tableau d'avancement
d'Officiers des Forces Armées Populaires du
Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées
Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance N°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels
Militaires des F.A.P. et l'Ordonnance N°70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a
modifiée ;
VU le Décret N°392/PR-DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Particuliers du
Personnel Militaire de l'ex-Gendarmerie Nationale du Bénin ;
VU le Décret N°71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie
des Personnels Militaires en différents Corps ;
Sur Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 Juin 1977,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1977 à titre
d'ancienneté, les personnels militaires des Forces Armées Populaires du Bénin
dont les noms suivent :

FORCES DE DEFENSE NATIONALE

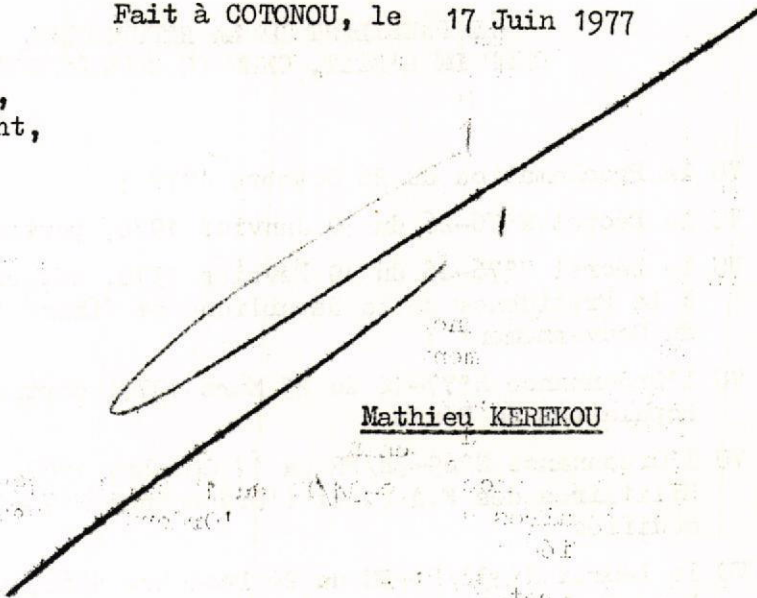
Pour le Grade de Capitaine

- | | | | |
|---|---------------|----------|-----------------|
| - | Le Lieutenant | NOUKPO | Séraphin |
| - | " | TALON | François |
| - | " | Do REGO | Prosper |
| - | " | FANDOHAN | Christophe |
| - | " | GANDONOU | Kodja Houssou |
| - | " | CHETOU | Tiando Mathieu. |

ARTICLE 2 - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-


Fait à COTONOU, le 17 Juin 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 14 Intéressés 6
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP-BN 6
DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DIM 4 Cab/Mil 10 EMGFAP 12 EMFIN 12 JORPB 1.-